



Un employeur a t il le droit de me reclamer un trop percu

Par **kourdo77**, le **27/10/2013 à 15:18**

bonjour un employeur a t il le droit de me reclamer un trop percu apres 14 mois;il s,agit d,un acompte.de plus a t il le droit de me le saisir en une seule fois. merci

Par **Lag0**, le **27/10/2013 à 15:46**

Bonjour,
Votre question est un peu succincte pour pouvoir y répondre avec assurance, mais on peut répondre que s'il s'agit vraiment d'un trop perçu, oui, l'employeur peut vous en demander remboursement (14 mois, il n'y a pas prescription).
L'employeur ne peut pas vous retenir plus du 10ème de votre salaire en une seule fois.

Par **moisse**, le **27/10/2013 à 15:50**

Bonjour,
S'il s'agit d'un acompte dont il n'a pas été tenu compte dans l'établissement de la paie, l'employeur est fondé à répéter l'indu.
Comme il s'agit d'un acompte, il peut le retenir en une seule fois.

Par **amajuris**, le **27/10/2013 à 16:03**

bjr,rnsurtout qu'on peut supposer que vous vous en êtes aperçu.rncdt